



Convocation du 17 novembre 2022

Délibération 2022-05-08

L'an deux mille vingt-deux, le vendredi 25 novembre à 16h30, les membres du Comité Syndical du Syndicat Mixte du Château de Valençay se sont réunis, sous la présidence de Monsieur Claude DOUCET

Etaient présents : Mireille Duvoux, Michel Bougault, Claude Doucet, Gilles Branchoux, Marie-France Martineau, Dominique Gabillon, Pascal Doucet

Etaient excusés : Jean-Yves Hugon

Ont donné pouvoir : Nadine Bellurot à Mireille Duvoux et Gil Avérous à Claude Doucet

OBJET : AVENANT 2 - MAITRISE D'ŒUVRE POUR LA REMISE EN ETAT DES ESCALIERS DE LA DUCHESSE ET DU PARC AINSI QUE DES BALUSTRES LONGEANT LES DOUVES OUEST ET DES PEINTURES DES MENUISERIES DE L'AILE ET DE LA TOUR SUD DU CHATEAU DE VALENCAY

Dans le cadre des études des travaux de remise en état des balustres il s'est avéré nécessaire de remettre en état préalablement le mur de contrescarpe des douves situées à l'aplomb et de procéder au déplombage systématique des menuiseries avant leur mise en peinture, entraînant un accroissement de l'enveloppe des travaux.

Montant du marché initial notifié le 27 octobre 2016 à Jérôme BAGUET : 32 950.00 € HT pour une enveloppe financière des travaux de 475 000.00 € HT.

L'avenant a pour objectif :

- De fixer l'enveloppe prévisionnelle des travaux qui est portée à 794 386.50€ HT soit une augmentation de 67.24 %
- De fixer le forfait définitif de la rémunération du maître d'œuvre à 49 390.00 € HT, soit un avenant 16 440.00 € soit une augmentation de 49.89 %

Cette rémunération complémentaire s'inscrira dans la prochaine demande de subvention à établir lorsque les entreprises titulaires des marchés de travaux seront connues.

Le Comité Syndical,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le code de la commande publique,

Oui l'exposé de Monsieur le Président,

Considérant le projet d'avenant ci-annexé,

Considérant que le quorum es atteint,

Après en avoir délibéré,

Décide, à l'unanimité,

Article 1 : De fixer l'enveloppe prévisionnelle des travaux à 794 386.50€ HT soit une augmentation de 67.24 % et de fixer le forfait définitif de la rémunération du maître d'œuvre à 49 390.00 € HT, soit un avenant 16 440.00 € soit une augmentation de 49.89 %.

Article 2 : Le Président est autorisé à signer l'avenant n°2 ci-annexé, au marché de maîtrise d'œuvre notifié le 27 octobre 2016 à Jérôme Baguet.

Certifié exécutoire
Transmis à la préfecture le
Publié affiché ou notifié le
Le Président,

Fait et délibéré les jour, an et mois susdits
Pour extrait conforme,
Le Président,
Claude DOUCET.



La secrétaire de séance,
Marie-France MARTINEAU

Auteur : Claude DOUCET, Président du Comité syndical du Château de Valençay
Date de mise en ligne : 30/11/2022
Durée minimum de publicité: deux mois à compter de la date de mise en ligne.